



Rapport annuel 04 :

Les principaux chiffres et informations importantes sont résumés dans le condensé p. 2-6



Hypothèques :

Le 01.07.2005, PUBLICA a repris de l'AFF la gestion des affaires hypothécaires p. 7



Bon à savoir :

Versement anticipé ou mise en gage – Conséquences sur la prévoyance p. 8

Révision totale : le paquet est ficelé !

Les points essentiels de la réglementation sont: autonomie de la caisse en tant qu'institution collective, primauté des cotisations avec objectifs de prestation, rente transitoire, constitution d'une caisse fermée pour les rentiers et, finalement, réglementation pour la génération de transition. Le paquet ainsi ficelé ne saurait subir de nouvelles détériorations. En compensation de la garantie de prestation de la Confédération en faveur des bénéficiaires de rentes, la caisse doit prendre en charge le renoncement aux anciennes garanties fédérales chiffrées à 660 millions de CHF. Des prestations moindres, des cotisations plus élevées, des charges supplémentaires pour la caisse: la révision totale de la loi sur la CFP conduit les assurés et la Caisse à la limite du supportable.

Les conditions fixées en janvier dernier par le Conseil fédéral, liées aux coûts actuellement non couverts de la retraite anticipée volontaire ainsi que les mesures de consolidation indispensables au vu des faibles revenus à attendre des intérêts, ne seront pas sans retombées pour les assurés de PUBLICA. La réduction sensible opérée sur les rentes et, simultanément, l'augmentation fortement progressive des cotisations ne susciteront assurément pas l'enthousiasme des personnes concernées.

Caisse fermée pour les bénéficiaires de rentes – une condition sine qua non

Aux yeux de la Commission de la caisse, la création d'une caisse fermée pour les rentiers, avec garantie de prestation de la Confédération, est indispensable. Sans cette mesure, une solidarité insoutenable serait

requis des personnes assurées actives. C'est seulement par cette mesure que la caisse pourra assumer les charges de la réglementation transitoire, des retraites anticipées et des cas d'invalidité datant du temps de la CFP ainsi que du financement de l'abaissement du taux d'intérêt technique pour les rentes AI actuelles, soit au total 660 millions de francs.

Solution transitoire et rente transitoire

De l'avis de la Commission de la caisse, une garantie statique des acquis, à hauteur de 95 % des prestations actuelles calculées à l'âge de 62 ans, doit être accordée pour préserver les relations de confiance en matière d'acquis. Toutes les personnes assurées âgées de plus de 55 ans au moment du passage de la primauté des prestations vers la primauté des cotisations devraient pouvoir

bénéficier de cette garantie. Afin que les employés disposant d'un faible revenu puissent également faire valoir leur droit à une retraite anticipée volontaire avant 65 ans, il est indispensable de continuer à prévoir une rente transitoire, financée de manière paritaire, en substitution de la rente AVS manquante.

Déplacement de la période d'assurance

On ne peut nier le fait que la charge des retraites anticipées volontaires creuse actuellement un découvert de 60 à 70 millions de francs par an. Indépendamment du changement de primauté, des mesures de consolidation sont donc indispensables. C'est pourquoi, malgré l'avis des partenaires sociaux, le début d'assurance doit être repoussé de l'âge de 22 ans à 25 ans ce qui reporte l'âge de retraite ordinaire à 65 ans.

Des négociations ardues furent nécessaires pour aboutir au paquet présenté sous sa forme actuelle. Pour la Commission de la caisse, la consolidation financière à long terme de PUBLICA fut nettement au centre des préoccupations. Le résultat de ces négociations est à la limite du supportable pour les assurés et pour PUBLICA si bien que le paquet ainsi présenté ne saurait tolérer de plus amples coupes. ■

Calendrier de la révision totale	
25.05.05	Consultation des offices
12.08.05	Négociations avec les associations de personnel de la Confédération
07.09.05	Approbation du message par le Conseil fédéral
27./28.10.05	Examen par la commission des institutions politiques du Conseil des Etats
03./04.11.05	Examen par la commission des institutions politiques du Conseil national
Session d'hiver 05	Examen par le Conseil prioritaire
Session de printemps 06	Examen par le second Conseil
Session d'été 06	Elimination des éventuelles divergences
2006 – 2007	Projet «Transfert technique en primauté des cotisations»
2007 – 2008	PUBLICA en primauté des cotisations

Présidium de la Commission de la caisse
PUBLICA

Hanspeter Lienhart, Président
Josef Durrer, Vice-président

Rapport annuel 2004: Condensé

◉ RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE

Nous vous proposons un survol du premier exercice complet de PUBLICA. D'importants projets ont été menés à bien en 2004, tels que la révision de la LPP, la révision urgente de la loi sur la CFP ordonnée par l'employeur Confédération ainsi que l'adaptation des ordonnances et des statuts en découlant. En même temps un autre projet d'optimisation, dénommé PONTE, a été initialisé conjointement avec l'office fédéral du personnel; Il s'est achevé sur un succès au premier trimestre 2005. Par ailleurs, avec une performance globale de 4.9 pour cent, la stratégie de placement a fait ses preuves en 2004, ceci malgré un contexte qui ne permettait que difficilement de présager de l'évolution des intérêts. Finalement d'importants postes ont dû être repourvus au niveau du comité directeur.

Révision de la LPP et loi sur la CFP

La première révision de la LPP est entrée en vigueur le 01.01.2005, entraînant dans son sillage quelques adaptations des ordonnances et statuts de PUBLICA. Au vu de la prochaine révision totale de la loi sur la CFP, ces adaptations ont été limitées à un minimum absolu. Par contre, plus marquantes sont les innovations issues de la révision urgente de la loi sur la CFP principalement dictées par des aspects politico-financiers de l'employeur Confédération. Le changement le plus notable est la suppression de la garantie de la compensation de la moitié du renchérissement sur les rentes. Ces révisions ne constituent toutefois qu'une amorce du projet stratégique «Révision totale de la loi sur la CFP».

Projet PONTE

L'objectif principal du projet PONTE était de résoudre certaines difficultés de coordination dans le domaine des interfaces entre les services du personnel de l'employeur (administration générale de la Confédération) et la gestion des destinataires de PUBLICA. Il s'agissait d'améliorer les logiciels des utilisateurs, d'optimiser, de part et d'autre, les processus d'exploitation et de revaloriser la communication. Malgré une situation initiale ardue et grâce aux efforts de tous les collaborateurs impliqués ayant mis la personne assurée au centre de leurs préoccupations, le projet put s'achever sur un succès. Certes, ce projet ne constitue pas une garan-

tie que tout fonctionnera parfaitement à l'avenir, mais les éventuelles erreurs et insuffisances seront dorénavant corrigées de manière plus professionnelle et conviviale pour le client.

RPC 26

Les nouvelles normes en matière de présentation comptable (RPC 26), ancrées dans la loi à l'occasion de la première révision de la LPP, ont été appliquées pour la première fois lors de la clôture des comptes 2004. L'objectif fondamental du législateur était d'obtenir une transparence accrue et une publication de la situation financière effective. Désormais, les provisions nécessaires doivent être constituées et ce indépendamment du résultat des comptes. Cette évolution, appréciable en soi, a son prix et se traduit par l'absence de possibilités de régularisation et l'instabilité en découlant. La première application a nécessité des modifications de la répartition au bilan. Toutefois, grâce au résultat relativement bon des placements, l'augmentation des provisions indispensables a pu être totalement financée par le compte d'exploitation de l'année. Par rapport à l'année écoulée, la solvabilité de PUBLICA a augmenté. Le taux de couverture selon la LPP passe de 104.3 à 104.5 pour cent.

Placements

En début d'année, le secteur des placements était soumis à des turbulences. L'évolution des taux d'intérêt représentait la grande inconnue. PUBLICA a placé une grande partie de sa fortune sur le marché des obligations. Si ce marché a la réputation d'être plus sûr en périodes de turbulences boursières, il présente, dans un environnement d'intérêts en augmentation, un potentiel non négligeable de pertes dues à la diminution des cours. Contre toutes attentes et prévisions de la majorité des spécialistes, les taux d'intérêts continuaient à baisser en 2004 si bien que PUBLICA a pu bénéficier de gains sur les cours. Par ailleurs, l'équipe de gestion des placements de PUBLICA a pu, grâce à des opérations tactiques bien menées, réaliser des profits supplémentaires. Il est particulièrement réjouissant de constater que ces profits ne sont pas le fruit du hasard mais résultent d'une surperformance modérée mais constante. Pour sa part, conformément à la



stratégie définie, le portefeuille immobilier a été élargi pour atteindre un volume de près de 1.3 milliard de CHF. Cette politique d'extension sera poursuivie. Une performance annuelle globale de 4.9 pour cent a été réalisée tandis qu'une surperformance notable de 0.70 pour cent était obtenue sur les titres.

En plus du comité directeur, la commission de la caisse et ses comités ont à nouveau été fortement mis à contribution. La commission s'est réunie sept fois. Ils s'agissait, entre autres, de définir les objectifs et la stratégie de l'entreprise, d'approuver les comptes et le budget, de décider des investissements dans le secteur immobilier, de superviser la révision partielle du règlement de placements et d'ordonner une analyse structurelle dans le secteur des placements. Sous l'emprise de délais serrés, elle devait aussi accompagner la procédure législative de la révision précitée.

Le bilan du premier exercice complet de PUBLICA est positif. Nos remerciements s'adressent non seulement à la commission de la caisse, aux membres du comité directeur et à l'ensemble du personnel, mais aussi à tous les partenaires au sein et en dehors de l'administration fédérale. Une chose est sûre, avec le changement de la primauté des prestations vers la primauté des cotisations, ordonné par les acteurs politiques, et la consolidation indispensable de la caisse, toutes les personnes concernées devront à nouveau faire face à des tâches d'envergure. ■

Hanspeter Lienhart,
Président de la Commission de la caisse
PUBLICA
Werner Hertzog, Directeur PUBLICA

CHIFFRES CLÉ AU 31 DÉCEMBRE 2004

Total du bilan en CHF	30'877'703'744
Rendement des actifs immobilisés	4.9%
Cotisations réglementaires en CHF	790'128'566
Réserve mathématique en CHF	28'160'346'088
Taux de couverture au sens de l'art. 44, OPP 2	104.5%

Nombre de personnes assurées actives (rapports d'assurance)

	31.12.2004	31.12.2003
Plan de base		
Hommes	30'988	31'939
Femmes	12'966	13'288
Total	43'954	45'227
Plan complémentaire		
Hommes	19'330	13'783
Femmes	6'808	5'130
Total	26'138	18'913

Nombre de personnes assurées actives (personnes physiques)

	31.12.2004	31.12.2003
Administration fédérale	36'992	38'318
Domaine des EPF	13'675	13'892
Organisations affiliées (62)	2'805	2'962
Total	53'472	55'172

Nombre de rentes servies

	31.12.2004	31.12.2003
Rentes de vieillesse	28'913	27'562
Rentes pour enfants de retraités	546	460
Rentes d'invalidité	2'669	3'354
Rentes pour enfants d'invalides	533	595
Rentes de viduité / rentes de partenaire	10'781	10'675
Rentes d'orphelins	501	536
Rentes transitoires de vieillesse	5'627	5'369
Rentes de substitution AI	883	1'061
Total	50'453	49'612

Nombre de nouvelles rentes

	01.01.04–31.12.2004	01.06.2003–31.12.2003
Rentes de vieillesse	1764	505
Rentes d'invalidité	92	77
Rentes pour survivants (cas de décès donnant droit à une rente)	615	288

Nombre de bénéficiaires de rentes

	31.12.2004	31.12.2003
Administration fédérale	27'107	26'868
Domaine des EPF	1'093	343
Organisations affiliées	2'494	2'386
RUAG		
Droit à la rente avant le 01.07.2001	3'465	3'604
SRG SSR idée suisse		
Droit à la rente avant le 01.01.2003	1'342	1'368
Swisscom		
Droit à la rente avant le 01.01.1999	8'442	8'613
Total	43'943	43'182

Nombre de personnes assurées actives (rapports d'assurance)

PUBLICA propose deux plans d'assurance (plans de base et complémentaire). Une différenciation s'impose donc entre le nombre de personnes physiques et le nombre de rapports d'assurance (y c. assurance risque). Une personne physique peut faire l'objet de plusieurs rapports d'assurance. La catégorie des assurés actifs inclut les personnes assurées uniquement contre les risques.

L'augmentation importante des rapports d'assurance dans le plan complémentaire est due à l'octroi de primes uniques, assurables pour la 1^{ère} fois en 2004. Dans l'ensemble, on note un recul du nombre de rapports d'assurance dans le plan de base qui s'explique par les compressions de personnel au sein de l'administration fédérale.

Nombre de rentes servies

Le nombre de rentes d'invalidité a fortement diminué par rapport à l'exercice précédent suite à une correction du code dans le système informatique des rentes. Dès qu'une personne atteint l'âge ordinaire de retraite AVS, le droit à la rente d'invalidité s'éteint pour donner naissance à une rente de vieillesse. Lors du transfert à PUBLICA le 01.06.2003, la correction du code inhérent n'a pu être effectuée à temps pour tous et a été complétée en 2004. Ce déplacement de la rente d'invalidité vers la rente de vieillesse explique également la forte augmentation du nombre de rentes de vieillesse (+ 1'351) par rapport à l'exercice précédent. Autre cause d'augmentation du chiffre: le nombre des retraites anticipées, principalement au DDPS.

Nombre de bénéficiaires de rentes

Jusqu'au 31.05.2003, tous les bénéficiaires de rentes étaient généralement enregistrés comme «rentiers de la Confédération». La répartition entre la Confédération, les EPF et les organisations affiliées, effectuée ultérieurement, motive l'augmentation massive pour le domaine des EPF.

Lors de la création de leur propre caisse de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont laissé leurs effectifs de rentiers à l'ancienne CFP. Ces effectifs, gérés séparément, ont été transférés à PUBLICA le 01.06.2003. Ils constituent l'une des raisons de l'importance du quota des rentiers au sein de la caisse. ■

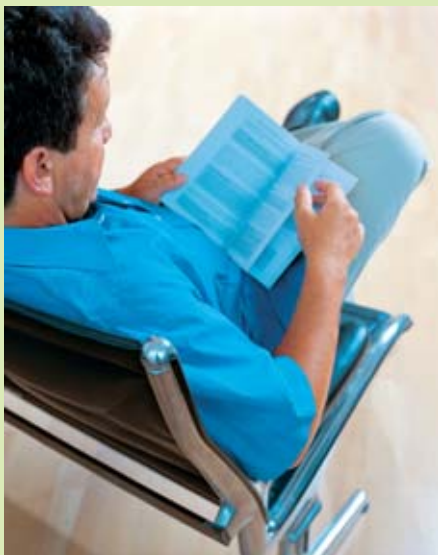
◉ BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

Actifs	en CHF 31.12.2004	en CHF 31.12.2003
Placements	30'801'110'782	29'321'218'433
Actions	7'039'933'061	7'905'175'305
Liquidités	1'029'831'673	243'730'045
Créances Confédération	7'578'767'302	10'262'423'038
Autres créances	137'650'468	94'960'331
Hypothèques	1'828'148'955	1'881'274'593
Immeubles	1'276'510'643	1'001'979'202
Obligations	11'910'268'680	7'931'675'919
Capital de l'entreprise	21'082'647	10'274'260
Compte de régulation actif	55'510'315	23'620'389
Total des actifs	30'877'703'744	29'355'113'082

Passifs	en CHF 31.12.2004	en CHF 31.12.2003
Dettes	66'230'487	66'636'427
Prestations de libre passage et rentes	24'394'905	26'813'626
Autres dettes	20'752'935	19'548'165
Dettes de l'entreprise	21'082'647	20'274'636
Compte de régularisation passif	7'056'604	10'521'440
Réserves de contributions de l'employeur	29'174'047	28'571'486
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	29'449'826'162	28'101'526'416
Capital de prévoyance assurés actifs	10'315'174'781	9'960'021'258
Capital de prévoyance retraités	17'845'171'308	17'339'427'726
Provisions techniques	1'289'480'073	802'077'432
Réserve de fluctuation de valeurs	1'325'416'444	1'147'857'313
Excédent des produits/excédent des charges	0	0
Total des passifs	30'877'703'744	29'355'113'082



◉ SWISS GAAP RPC 26



Avec la modification de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) entrée en vigueur le 01.04.2004 dans le cadre de la 1^{ère} révision de la LPP, l'application des normes Swiss GAAP RPC 26 (Generally Accepted Accounting Principles – Recommandations sur la Présentation des Comptes) a été décrétée obligatoire pour les institutions de

prévoyance. Ces directives ont donc un caractère contraignant dès le 01.01.2005. L'application de ces normes doit permettre de satisfaire au principe de la transparence prévu par le nouvel art. 65a LPP, et de comparer le bilan des différentes institutions de prévoyance. Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view).

Selon Swiss GAAP RPC 26 les comptes annuels comprennent le bilan et le compte d'exploitation, obligatoirement composés des rubriques principales et sous-rubriques prévues, ainsi que de l'annexe avec les chiffres de l'exercice précédent. Un changement de dénomination ou l'adjonction de rubriques n'est possible que si un élément avait été présenté de façon insuffisante ou de nature à induire en erreur. PUBLICA a fait usage de cette possibilité d'extension lors de l'établissement des présents comptes.

L'adaptation de la structure du bilan aux normes Swiss GAAP RPC 26 a pour conséquence que certaines rubriques, figurant précédemment dans les passifs, sont dorénavant portées dans les actifs. Cela se traduit par un écart, si l'on compare les chiffres du bilan au 31.12.2003 avec ceux du rapport annuel de l'année précédente.

Le compte d'exploitation se présente sous forme de liste par groupe et non plus en bloc. Y figure tout d'abord le résultat des activités d'assurance, suivi du résultat des placements de la fortune. La constitution ou la dissolution d'éventuelles réserves de fluctuation de valeurs figure dans un troisième groupe. Le résultat final est constitué de l'excédent des produits ou des charges.

La méthode d'évaluation des postes du bilan est également prescrite. L'évaluation est effectuée à la date du bilan. Les actifs sont donc portés au bilan à leur valeur actuelle (valeur du marché) du jour fixé, sans intégration d'effets de lissage. Les obligations, de même que les actions, sont obligatoirement inscrites à leur valeur boursière.

Le compte annuel 2004 de PUBLICA a été établi selon les normes Swiss GAAP RPC 26 et répond aussi bien aux exigences formelles que matérielles stipulées.

COMPTE D'EXPLOITATION

en CHF 01.01.–31.12.2004 en CHF 01.06.– 31.12.2003

Cotisations et apports ordinaires et autres	1'098'731'020	417'069'638
Cotisations des salariés	293'944'377	165'062'564
Contributions de l'employeur	294'846'087	164'318'006
Cotisations supplémentaires des salariés	65'844'971	15'270'966
Cotisations supplémentaires de l'employeur	135'493'131	1'127'992
Primes uniques et rachats	308'602'454	71'290'110
Prestations d'entrée	507'292'524	137'163'773
Apports de libre passage	505'475'662	136'258'773
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	1'816'862	905'000
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1'606'023'544	554'233'411
Prestations réglementaires	-1'714'125'789	-938'227'875
Rentes de vieillesse	-1'172'377'685	-651'613'516
Rentes de survivants	-278'017'849	-155'400'701
Rentes d'invalidité	-78'311'564	-48'685'405
Autres prestations réglementaires	-114'376'316	-61'592'757
Prestations en capital à la retraite	-69'709'713	-20'735'711
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1'332'662	-199'785
Prestations de sortie	-320'975'055	-135'910'092
Prestations de libre passage en cas de sortie	-251'899'637	-107'362'727
Versements anticipés EPL/divorce	-69'075'418	-28'547'365
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-2'035'100'844	-1'074'137'967
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-777'144'506	-345'853'329
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-320'519'035	-180'063'410
Dissolution de capitaux de prévoyance retraités	30'964'059	122'661'748
Constitution de provisions techniques	-474'893'625	-279'774'172
Rémunération du capital d'épargne	-7'697'144	-4'469'210
Rémunération du capital d'épargne spécial	-4'998'761	-4'208'285
Charges d'assurance	-12'880'674	-5'300'000
Cotisations au fonds de garantie	-12'880'674	-5'300'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-1'219'102'480	-871'057'885
Résultat net des placements	1'404'752'525	1'619'250'611
Rendement net des placements en actions	633'739'598	1'267'017'564
Rendement net des liquidités	-160'609'544	-59'815'347
Rendement net des créances Confédération	347'799'498	259'347'753
Rendement net des autres créances	8'309'014	4'360'110
Rendement net des hypothèques	51'213'654	33'149'916
Rendement net des immeubles	41'591'766	27'589'526
Rendement net des obligations	499'184'814	97'637'359
Frais d'administration des placements	-16'476'275	-10'036'270
Autres produits	1'391'542	144'034
Autres frais	-9'482'456	-36'760
Frais d'administration de l'entreprise	0	0
Total des frais de l'entreprise	-25'059'948	-11'968'471
Total des produits de l'entreprise	28'268'463	16'199'932
Excédent des produits de l'entreprise	-3'208'515	-4'231'461
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	177'559'131	748'300'000
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-177'559'131	-748'300'000
Excédent des produits / excédent des charges	0	0



EXPERTS, ORGANE DE CONTRÔLE, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en matière de prévoyance professionnelle

L'expert agréé de PUBLICA, en matière de prévoyance professionnelle, est Hewitt Associates SA sis à Neuchâtel. Il contrôle périodiquement si la Caisse de pensions est en tout temps à même de faire face à ses engagements et si les dispositions actuarielles de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

Organe de contrôle

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) exige un contrôle par un organe indépendant qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements. L'organe de contrôle désigné par la Commission de la caisse est l'entreprise Ernst & Young SA à Zurich.

Autorités de surveillance

L'autorité de surveillance de PUBLICA est l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Elle vérifie, entre autre, si les dispositions d'application sont conformes aux prescriptions légales.

Investment Controlling

PPCmetrics à Zurich est chargé du contrôle des investissements de PUBLICA.

Global Custodian

Le Global Custodian de PUBLICA est Credit Suisse Asset Management à Zurich. ■

● BASES TECHNIQUES ET PROVISIONS TECHNIQUES

	en CHF 31.12.2004	en CHF 31.12.2003
Provision de longévité	558'778'773	406'076'132
Provision pour sinistres à régler PUBLICA	212'600'000	0
Provision pour risques décès et invalidité	132'900'000	45'700'000
Provision pour pertes sur retraites anticipées	200'400'000	200'400'000
Provision pour réserve mathématique des femmes de la génération d'entrée (org. affiliées)	5'100'000	0
Provision pour effectifs fermés de rentiers	121'600'000	121'600'000
Provision pour réserve mathématique des rentes AI de la CFP	29'800'000	0
Provision pour cas de rigueur	28'301'300	28'301'300
Total des provisions techniques	1'289'480'073	802'077'432



● OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

	en CHF 2004	en CHF 2003
Réserve du taux d'intérêt technique au 01.01.	0	0
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	748'300'000	0
Correction de la valeur nominale des obligations au 01.01.	399'557'313	478'658'084
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	1'147'857'313	478'658'084
Modification de la réserve du taux d'intérêt technique à charge du compte d'exploitation	177'559'131	0
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs à charge du compte d'exploitation	0	748'300'000
Modification de la correction de la valeur nominale des obligations à charge du compte d'exploitation	0	-79'100'771
Modification de la réserve du taux d'intérêt technique suite à la première application de RPC 26	363'137'538	0
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs suite à la première application de RPC 26	36'419'776	0
Modification de la correction de la valeur nominale des obligations suite à la première application de RPC 26	-399'557'314	0
Réserve du taux d'intérêt technique au 31.12.	540'696'669	0
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	784'719'775	748'300'000
Correction de la valeur nominale des obligations au 31.12.	0	399'557'313
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	1'325'416'444	1'147'857'313
Objectif de la réserve du taux d'intérêt technique (montant)	3'059'300'000	0
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	4'440'000'000	4'215'200'000
Total des objectifs	7'499'300'000	4'215'200'000
Déficit de la réserve du taux d'intérêt technique	-2'518'603'331	0
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	-3'655'280'225	-3'067'342'687

Bases techniques et provisions techniques

Les engagements de la caisse de pensions sont calculés selon les principes et directives de la Chambre suisse des actuaires-conseils et de l'association suisse des actuaires émis le 01.01.2001 à l'intention des experts en caisses de pensions. Les calculs reposent sur les bases techniques CFA 2000 4%.

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement relatif aux réserves et provisions de PUBLICA émis par la Commission de la caisse assistée de l'expert en caisse de pensions (Hewitt Associates SA), de l'investissement controller (PPCmetrics) et de l'organe de contrôle externe (Ernst & Young SA). Bien que le règlement en question, approuvé par le Conseil fédéral le 22.06.2005, n'était pas encore en vigueur à la clôture du bilan, il avait été décidé d'anticiper son application au présent rapport.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation des valeurs englobe deux réserves différentes: la réserve du taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation des titres.

La constitution et la dissolution des réserves pour le taux d'intérêt technique et la fluctuation de valeurs évoluent de manière synchronisée puisque ces deux réserves présentent constamment le même taux de réalisation, exprimé en pour cent, par rapport à l'objectif. ■

Commande du rapport annuel 2004

Si vous souhaitez recevoir la version intégrale du rapport 2004 de PUBLICA, vous pouvez :

le télécharger sous forme de **document PDF** à l'adresse

<http://www.publica.ch/publica/fr/unternehmen/geschaftsbericht/index.html>,

le commander **par courriel** à info.publica@publica.ch,

ou par **téléphone** au n° 031 322 00 00,

ou encore **par fax** au n° 031 322 47 01.

Hypothèques PUBLICA

La Confédération doit faire des économies ! Dans le cadre du programme d'abandon des tâches et puisqu'il ne s'agit pas d'un devoir impératif, il a été décidé que la Confédération ne s'occuperait plus des hypothèques. Le 01.07.2005, PUBLICA a repris les affaires hypothécaires jusqu'alors gérées par l'Administration fédérale des finances.

Diversification des placements par les hypothèques

En automne 2004, l'Administration fédérale des finances nous a demandé si PUBLICA, jusqu'alors bailleur de fonds, était intéressée à reprendre l'intégralité des affaires hypothécaires. Nous avons accepté d'autant plus volontiers que les hypothèques constituent pour PUBLICA une intéressante catégorie de placements. Elles contribuent à une diversification des placements, à une meilleure stabilité de la fortune et, de ce fait, à une réduction des risques. Parallèlement, cette reprise offrait une bonne solution de rechange tant pour la clientèle détentrice de prêts hypothécaires octroyés au personnel fédéral, que pour le personnel de l'ex-section des prêts hypothécaires de l'Administration fédérale des finances touché par le programme d'abandon des tâches.

Collaboration avec un partenaire externe

La décision de fond fut rapidement prise. Il s'agissait ensuite de savoir comment présenter, produire et vendre le produit «Hypothèques PUBLICA» et comment conseiller et accompagner la clientèle. Après une analyse fouillée, nous sommes arrivés à la conclusion que l'ancienne prestation «hypothèques en faveur du personnel fédéral» nécessitait quelques retouches et améliorations. L'offre se limitait aux hypothèques à taux variable alors que, dans le contexte actuel particulièrement intéressant du point de vue des intérêts, la demande porte surtout sur les hypothèques à taux fixe. De plus, certains processus ne correspondaient plus en tous points aux normes en usage dans la branche. Nous avons vite constaté que, seule, PUBLICA ne pourrait pas faire face à cette tâche et nous avons opté pour une collaboration avec un partenaire externe. La présence sur le marché reste toutefois sous le nom exclusif d'hypothèques PUBLICA. Depuis le 01.07.2005, le personnel de l'ex-section des prêts hypothécaires de l'Administration fédérale des finances conseille donc notre clientèle au nom de PUBLICA.

Nouveauté: hypothèques à taux fixe

Depuis, nous avons élargi la palette de produits en proposant des hypothèques à taux

fixe qui offrent un taux d'intérêt inchangé jusqu'à leur échéance. Toute personne qui sollicite actuellement une hypothèque fixe profite de taux historiquement bas. De plus, la pré-connaissance de la charge de l'intérêt lui permet de mieux planifier ses dépenses. Par contre, une fois le contrat conclu, elle ne pourra plus profiter d'une éventuelle nouvelle baisse de taux. La résiliation avant terme d'une hypothèque à taux fixe n'est possible que contre paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé. Bien entendu, nous continuons à proposer l'hypothèque classique à taux variable. Ce type d'hypothèque n'a pas d'échéance ferme et est résiliable sur préavis de trois mois.

Suppression de la bonification d'intérêt

Malgré la suppression de la bonification d'intérêt anciennement octroyée par l'employeur Confédération, nous sommes certains de pouvoir vous proposer une offre attractive, avec palette de produits élargie et à des taux intéressants. Par contre, il nous est impossible de vous octroyer une bonification d'intérêt puisque les prescriptions légales nous obligent à effectuer les placements aux conditions usuelles du marché. Sans compter que nous ne pouvons avantager les personnes assurées qui disposent d'une hypothèque à PUBLICA au détriment des autres assurés.

Information aux emprunteurs

Le 16.06.2005, chaque client a été informé du changement intervenu. Ce courrier marquait le lancement de la phase opérationnelle. L'objectif était de contacter au plus vite tous les emprunteurs, de voir s'ils souhaitent conclure une hypothèque à taux fixe ou conserver leur hypothèque à taux variable et finalement de convenir des conditions inhérentes. La réaction de la clientèle fut très positive. Dans les dix jours après l'envoi, un tiers des emprunteurs avait retourné le talon-réponse joint à l'information. Au vu du nombre des questions posées, l'équipe «hypothèques PUBLICA» ne pouvait répondre à chacun dans l'immédiat. De même, la ligne téléphonique mise en place pour la circonstance était surchargée aux heures de pointe. Dans l'un ou l'autre des



⊙ AUTRES INFORMATIONS :

Informations relatives aux produits, taux d'intérêt et contact sous:

<http://www.publica.ch/publica/fr/hypotheken/index.html>

Adresse:

Hypothèques PUBLICA
Monbijoustrasse 91
3003 Berne

Courriel: hypotheken@publica.ch

Hotline pour conseil: 0848 322 000

Télé info: taux d'intérêt (appel gratuit)
0800 322 000

cas, les personnes concernées ont dû faire preuve de patience.

Objectif stratégique: 7.5 % en hypothèques

La répartition stratégique de la fortune de PUBLICA prévoit une part de 7.5 % de placements sous forme d'hypothèques. La part actuelle atteint tout juste 6.0 %. C'est dire qu'après avoir surmonté avec succès la première vague de demandes, nous souhaitons, à moyen terme, poursuivre l'extension de notre portefeuille hypothécaire pour atteindre, pour le moins, le quota prévu par la stratégie de placement. ■

Susanne Haury von Siebenthal
Cheffe Asset Management PUBLICA

Bon à savoir

VERSEMENT ANTICIPÉ OU MISE EN GAGE: CONSÉQUENCES SUR LA PRÉVOYANCE

Depuis le 01. 01. 1995, la notion d'encouragement à la propriété du logement à l'aide de fonds provenant du 2^e pilier est ancrée dans la loi (LPP, art. 30a ss). Le versement anticipé ou la mise en gage de l'avoire de vieillesse est donc possible.

Versement anticipé

Le versement anticipé se traduit par une réduction des prestations de prévoyance. Vous pouvez vous rendre compte de cette réduction sur vos propres prestations en effectuant une simulation de cas sur Internet (www.publica.ch, rubrique 02, Produits + Services).

Mise en gage

La mise en gage de l'avoire de vieillesse est sans conséquence sur les prestations de PUBLICA tant que le gage n'est pas réalisé.

Dans le cas contraire, les conséquences sont identiques à celles d'un versement anticipé.

Prévenir une lacune de prévoyance

Afin de parer à la réduction des prestations de prévoyance et couvrir les risques de décès et d'invalidité, PUBLICA attire l'attention des personnes assurées sur la possibilité de conclure une assurance complémentaire. Il est donc recommandé de demander préalablement, à la compagnie d'assurance de votre choix, une attestation confirmant que vous répondez aux conditions préalables pour, le cas échéant, couvrir les risques de décès et d'incapacité de travail en cas de maladie.

Avant de solliciter un versement anticipé, il serait judicieux d'établir un budget détaillé et à long terme permettant au futur proprié-

taire de se rendre compte si les prestations de prévoyance restantes sont suffisantes pour couvrir les frais découlant de la survenance d'un cas de prévoyance. Etre conseillé par un organisme privé n'est pas trop onéreux et peut constituer une solide base de décision.

Possibilité de remboursement

Le remboursement est autorisé jusqu'à trois ans avant la naissance du droit aux prestations de vieillesse anticipées ou, jusqu'à la survenance d'un autre cas de prévoyance, ou encore, jusqu'au paiement en espèces de la prestation de libre passage. Le montant minimum du remboursement est de CHF 20'000.- (exception: compte d'épargne spécial et participations à des coopératives d'habitation et de construction). ■



AUTRES INFORMATIONS :

Notice explicative 005 « Encouragement à la propriété du logement » sous

<http://www.publica.ch/imperia/md/content/publica/504.pdf>

Formulaire « Demande de versement anticipé / mise en gage », avec liste complète des documents à joindre à la demande sous

<http://www.publica.ch/imperia/md/content/publica/295.pdf>

IMPRESSUM

Editeur et adresse de contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél 031 322 30 00, Fax 031 322 44 22
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

Rédaction

Encarnación Berger-Lobato,
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
encarnacion.berger-lobato@publica.ch

Traduzione in italiano

Servizio linguistico centrale del Dipartimento federale delle finanze DFF

Traduction en français

Denise Bohren, Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Mise en page

HOFER AG Kommunikation BSW
Stauffacherstrasse 65, Case postale, 3000 Berne 22

Impression

rubmedia Druckerei, Rub Media AG
Falkenplatz 11, 3001 Berne

Tirage

74'000 ex. d / 20'000 ex. f / 6'000 ex. i
ISSN 1661-1624
Berne, août 2005

CONTACT

Bénéficiaires de rentes

Notre service des rentes répond volontiers à vos questions. Vous pouvez l'atteindre au tél. 031 322 30 00.

Personnes assurées actives

Si vous avez des questions, adressez-vous au Service du personnel de votre employeur. Si vous privilégiez un contact direct, vous pouvez appeler la conseillère ou le conseiller compétent de PUBLICA. Vous trouverez son numéro de téléphone dans la liste des conseillères et conseillers à la clientèle de PUBLICA sous le lien

<http://www.publica.ch/publica/fr/produkte/kontaktadressen/index.html>